



MISSIONS

Mise en oeuvre des CSM :

Il contribue à la mise en place sur le territoire du Haut-Rhin de contrats sociaux multipartites (CSM) dont il assure le suivi.

Il participe plus particulièrement à :

- L'organisation des réunions nécessaires au fonctionnement des CSM, notamment ceux qui ne sont pas encore suffisamment organisés et/ou structurés, en liaison avec les co-signataires.
- L'instauration d'un dialogue et d'une concertation entre les acteurs professionnels, associatifs de la psychiatrie, de la santé mentale, du handicap psychique, familles, usagers signataires, pour l'expression des attentes des co-signataires et la recherche de solutions aux difficultés rencontrées dans la mise en place du contrat.
- La recherche de co-financements des CSM afin de faire perdurer le dispositif.
- La formation et la diffusion de connaissances autour de la mise en oeuvre des CSM afin de favoriser leur développement dans le département.

Animation des CLSM :

Il contribue à la mise en place et à l'animation sur le territoire du Haut-Rhin des conseils locaux de santé mentale (CLSM) préconisés par le programme régional de santé (PRS) et à leur maillage.

Il participe plus particulièrement à :

- l'organisation des réunions nécessaires au fonctionnement des CLSM du département, notamment ceux qui ne sont pas encore organisés et/ou structurés, en liaison avec les élus et les professionnels concernés;
- l'instauration d'un dialogue et d'une concertation entre les élus, les acteurs professionnels, associatifs de la psychiatrie, de la santé mentale, du handicap psychique, les familles et les usagers, les partenaires (police, gendarmerie, justice, éducation nationale, ...), pour l'expression des attentes de la population locale et la recherche de solutions aux difficultés rencontrées;
- développer le partenariat local et le travail en réseau;
- la territorialisation de la politique de santé mentale par sa participation à des projets favorisant la santé psychique de la population, en complément, le cas échéant, des acteurs déjà en place. Force de proposition en matière d'action locale, il contribue à l'évolution des dispositifs au regard des besoins identifiés;
- communiquer auprès des élus et des acteurs locaux pour les sensibiliser à la prise en compte de la santé mentale de la population.

Il assure cette fonction de chargé de mission CLSM en binôme avec son supérieur hiérarchique fonctionnel.

Il participe à la mise en oeuvre des actions de sensibilisation et de désensibilisation de la maladie psychique dans le département, telle que la SISM, et peut participer à certains groupes de travail du PTSM selon les besoins.

DESCRIPTION DES ACTIVITES

Diffusion	Rédacteur	Vérificateurs	Approbateur
Diffusion obligatoire / DRH Dir. clientèle et comm. / CGS / Resp. DRH / Coordo. conseils locaux de santé mentale	Directrice de la clientèle et de la communication	Qualité : Qualiticienne Faisabilité : Directeur des ressources humaines	Directeur



**COORDONNATEUR des CONTRATS
SOCIAUX MULTI-PARTITES (CSM) et
CHARGE de MISSION des CONSEILS
LOCAUX de SANTE MENTALE (CLSM)
du Haut-Rhin**

Référence : FF-RHFI-163
Version : 2
Date d'application : 04/08/2020
Page : 2/3

FICHE DE FONCTION

Mise en oeuvre des CSM :

- Mobiliser les structures et partenaires au sein d'un territoire pour participer à la mise en oeuvre d'un contrat social multipartite.
- Animer les rencontres du groupe de participants au contrat social multipartite : lien avec les personnes, mise en place d'activités, gestions des relations interpersonnelles et de la dynamique de groupe.
- Mobiliser les moyens pour finaliser l'application des préconisations du contrat **signé** et proposer son actualisation : besoins en matière de santé mentale des acteurs concernés, attentes des co-signataires, créer une dynamique de groupe, réflexion sur les méthodes et outils que les partenaires co-signataires vont mobiliser.
- Trouver des solutions aux problèmes identifiés avec les méthodes choisies et entamer le parcours construit dans le contrat au vu des résultats et du niveau de réalisation des attentes des co-contractants.
- Choix des thèmes prioritaires à traiter, construire et formaliser des plans d'actions en associant sur la durée l'ensemble des co-signataires sur la base d'objectifs précis, concrets et évaluables.
- Favoriser les échanges entre les acteurs et la diffusion de bonnes pratiques.
- Être une ressource de proximité pour les co-signataires.
- Evaluer la contribution des CSM en matière de bien-être selon la méthode retenue et son efficience.
- Réfléchir sur l'après-CSM générateur d'angoisse, prévoir une fin du CSM transitoire.
- Mener une recherche active de co-financements des CSM pour aller au-delà de l'expérimentation dont ils font l'objet jusqu'en 2021.

Animation des CLSM :

- Mobiliser les moyens pour mettre en oeuvre et actualiser pour chaque CLSM un diagnostic local partagé (besoins en matière de santé mentale du territoire concerné, attentes de la population, offre de services existants, personnes ressources et réseaux d'acteurs).
- Au regard des besoins identifiés, construire et formaliser des plans d'actions en associant sur la durée l'ensemble des acteurs ainsi que la population et les usagers sur la base d'objectifs précis, concrets et évaluables.
- Favoriser le travail en réseau à l'échelle de chaque CLSM et du département les échanges entre les acteurs et la diffusion de bonnes pratiques.
- Etre une ressource de proximité pour les acteurs locaux.
- Développer la prise en compte des enjeux de santé mentale dans les politiques locales (emploi, logement, aménagement de l'espace, urbanisme, sécurité, ...).
- Mobiliser les ressources locales pour communiquer, informer et sensibiliser les professionnels et les usagers.
- Tenir, alimenter et diffuser une newsletter en santé mentale.
- Harmoniser le travail des différents CLSM du département dans le respect de leur autonomie.
- Faire le lien avec les nouveaux dispositifs : CREHPSY (centre ressources handicap psychique), CPT (communauté psychiatrique de territoire), CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé), CLS (contrat local de santé), GHT (groupement hospitalier de territoire), PTSM...
- Travailler en collaboration avec l'ARS (financeur du poste) et l'AMHR (association des maires du Haut-Rhin).
- Assurer une veille en santé mentale, action territoriale et développement local.

Ces missions sont adaptées aux ressources et dynamiques territoriales existantes.

SPECIFICITES ET DIFFICULTES DU POSTE

Rédacteur	Vérificateurs	Approbateur
Valentine de MEYRIGNAC Directrice de la clientèle de de la communication	Qualité : Qualiticienne Faisabilité : Directeur des ressources humaines	Directeur



**COORDONNATEUR des CONTRATS
SOCIAUX MULTI-PARTITES (CSM) et
CHARGE de MISSION des CONSEILS
LOCAUX de SANTE MENTALE (CLSM)
du Haut-Rhin**

Référence : FF-RHFI-163

Version : 2

Date d'application : 04/08/2020

Page : 3/3

FICHE DE FONCTION

La maîtrise de la méthode SPIRAL est indispensable (formation à disposition si besoin) pour la partie CSM.

Etre en capacité :

- de penser le progrès en terme de capacité à vivre ensemble,
- d'analyser, synthétiser les informations recueillies et les traduire en bilan et plans d'actions,
- de travailler avec des élus locaux,
- d'identifier les acteurs du contrat, mobiliser et coordonner leurs compétences,
- d'animer des groupes de travail, et rédiger les comptes-rendus. Assurer la mise à jour des listes de diffusion,
- de rassembler les co-signataires CSM et les partenaires autour des enjeux et priorités définis collectivement (propositions, négociation, anticipation) dans le respect des orientations du contrat, du PRS et du PTSM 68 (projet territorial de santé mentale),
- d'organiser et suivre un projet dans toutes ses dimensions (diagnostic, mise en oeuvre, évaluation),
- d'appréhender la dimension collective et pluridisciplinaire des problématiques de santé mentale (sanitaires et sociaux) rencontrés sur le territoire.
- Déplacement sur l'ensemble du département et réunions en soirée.

Qualités requises :

- Bac+3 minimum, expérience appréciée en conduite de projet de santé, développement local, animation de partenariats;
- connaissance des enjeux locaux et nationaux en matière de santé publique et de santé mentale en particulier;
- compétences en animation territoriale;
- expérience appréciée en conduite de projet de santé,
- connaissance des méthodes de dynamique de groupe et individuelles,
- maîtrise de l'ingénierie de projet (montage, coordination, suivi, évaluation),
- aptitudes relationnelles, capacités de communication,
- capacités rédactionnelles,
- disponibilité,
- utilisation courante des outils informatiques (Word, Excel, OpenOffice, Internet).

POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION ET RELATIONS EXTERNES

Travailler en collaboration avec, et constituer un relais auprès du coordinateur de l'action territoriale (relation hiérarchique fonctionnelle), du directeur, de la direction de l'action territoriale du centre hospitalier de Rouffach à laquelle il est rattaché (relation hiérarchique).

Travailler en binôme avec la coordinatrice de l'équipe de l'action territoriale du centre hospitalier sur la partie CLSM.

CRITERES D'EVALUATION

L'entretien de compétences et de formation est effectué par la direction de la clientèle, de la communication et de l'action territoriale :

- Entretien de compétences et de formation [PC-RHFI-17](#)
- Support d'entretien professionnel annuel sur GESFORM GPMC ou [EN-RHFI-22](#)

L'entretien de notation est effectué par le coordinateur de l'équipe de l'action territoriale.

Rédacteur	Vérificateurs	Approbateur
Valentine de MEYRIGNAC Directrice de la clientèle de de la communication	Qualité : Qualificienne Faisabilité : Directeur des ressources humaines	Directeur